

L'ECHO DU LIGNON



**Fleurissement communal Été 2021
Des maisons bien fleuries**

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2022 N°3



Départ à la retraite de Dominique Barlier



Installation du panneau



Récompensés du fleurissement de Nature et Patrimoine



Décor de Noël s'installent



Visite aux Périchons des élèves de l'école

SOMMAIRE

Couverture : maisons fleuries

La vie poncinoise en images	page 1
Sommaire	page 2
Mot du Maire	page 3
• Réunion du 8 juillet 2021	pages 4 à 7
• Réunion du 9 septembre 2021	pages 8 à 13
Gestion des déchets ménagers	page 14
Association Culturelle Poncinoise	page 15
Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)	page 16
Office de Tourisme de Forez-Est	page 17
Sou de l'École	page 18
Paroisse et Relais d'Information d'Accueil Petite Enfance	page 19
La vie poncinoise en images	pages 20 à 23
• Réunion du 21 octobre 2021	pages 24 à 28
• Réunion du 25 novembre 2021	pages 28 à 32
Keur d'Afrique	page 33
Résultats des concours de fleurissement	page 34
Tribune libre	page 35 à 36
Informations municipales	page 37
Calendrier des manifestations	pages 38 à 40
État-civil 2021	page 41
Vie poncinoise en images	pages 42 à 43

Couverture : les maisons fleuries

Bulletin édité par la Mairie de Poncins
Directeur de la Publication : Julien Duché

Le mot du Maire

Avec un certain retard, ce dont nous vous prions de bien vouloir nous excuser, nous vous présentons tous nos vœux pour cette année 2022.

Nous avons une pensée émue pour tous ceux qui nous ont quittés, leurs familles, leurs proches.

Nous espérons que la situation sanitaire nous permettra de retrouver nos activités traditionnelles.

Un grand merci à toutes les personnes ayant permis de traverser cette période si particulière : les enseignantes, les parents d'élèves, le personnel communal, les responsables d'associations, le personnel soignant, notre commerce local etc...

Ces personnes ont su s'adapter à des situations, souvent « changeantes », afin de faire face à cette période difficile.

Des remerciements vont aux nombreux bénévoles qui ont permis que le Téléthon ait eu lieu en 2021.

Sur le plan démographique notre commune continue de croître. En effet selon l'INSEE, la population municipale au 1^{er} janvier 2022 s'établit à 1150 habitants pour une population totale de 1175 habitants. Le recensement qui devait avoir lieu en 2022, a été décalé d'un an et se fera en 2023.

Sur le plan de l'Urbanisme, les constructions se poursuivent. En 2021, il y a eu 28 déclarations préalables (piscines, véranda, panneaux photovoltaïques etc...), 44 certificats d'urbanisme et 55 permis de construire dont 30 maisons neuves.

Nous accueillerons avant l'été, les nouvelles mamans ainsi que les nouveaux arrivants, lors d'une cérémonie festive.

A tous, nous vous souhaitons de bien vivre à Poncins. Vivons dans le respect d'autrui afin que nos relations soient cordiales.

Bien amicalement.

Le Maire

Julien Duché

Mairie de Poncins : Lundi, mardi, vendredi : 15 H à 18 H Jeudi : 15 H à 17 H

Téléphone : 04.77.27.80.09

Mail : mairie.poncins@wanadoo.fr

Site : www.commune-poncins.fr

Facebook : [commune de Poncins](#)

Illiwap : [mairie de Poncins](#)

Présents

Julien DUCHÉ, Bernard FOYATIER, Maryline CHEMINAL, Thierry DURRET, Josiane FOUQUET, Sylvie DELORME, Laurent BURNOD, Audrey ROCHE, Julie BATAILLON, Jérôme BAS, Christophe MASSON, Norma TAIRI ARDAILLON et Michaël GIBERT.

Absents excusés : Ludovic GUILLARME qui a donné pouvoir à Jérôme BAS et Agnès CAVASSA qui a donné pouvoir à Audrey ROCHE.

Jérôme Bas a informé le conseil qu'il arriverait avec un peu de retard.

Norma TAIRI ARDAILLON a présenté ses excuses concernant sa réaction au précédent conseil.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du mardi 1^{er} juin 2021.

Le Conseil Municipal, approuve, le compte rendu de la réunion du mardi 1^{er} juin 2021 par **8 voix pour**, **2 absentions** (Norma TAIRI ARDAILLON et Michaël GIBERT) et **3 voix contre** (Laurent BURNOD, Josiane FOUQUET et Christophe MASSON).

2. Désignation de la secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **10 voix pour et 2 voix contre** (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET) et **1 abstention** (Christophe Masson) de désigner Mme Maryline CHEMINAL comme secrétaire de séance.

3. Participation de la commune de Poncins, aux travaux d'extension du réseau électrique jusqu'à la parcelle communale route de Montverdun

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 19-11-2020 concernant l'extension du réseau électrique de la parcelle de Mr BICHON d'un montant s'élevant à 5 437,81€. Suite à la division de la parcelle de Mme BONNEFOI, l'extension n'est plus de 5 437,81€ mais de 9 737, 06€. Le coût total se monte à 16 420 €. Cette extension desservira aussi la parcelle de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant des travaux.

(Délibération n° 08-07-2021-1)

Jérôme BAS est arrivé à 20h39.

4. Révision libre de l'attribution de compensation de la commune de Poncins suite au versement d'un fonds d'aide aux petites entreprises (2ème confinement novembre 2020) - Approbation du rapport de la CLECT du 16 juin 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la révision libre proposée.

(Délibération n° 08-07-2021-2)

5. Questions orales

Questions orales posées par Josiane FOUQUET

Question n°1 : «Dans l'attente des futurs travaux que pensez-vous faire pour notre sécurité vis à vis de la vitesse des véhicules ? Pour le carrefour devant l'épicerie ? La descente de la route du cimetière ? de la route de Montverdun ? Suite au courrier de Mr Michel Thiollier auriez-vous récemment agit vis à vis du jeune Karl dont beaucoup de personnes se plaignaient ?»

Réponse :

Tout d'abord la sécurité est liée au comportement de chacun d'entre nous. L'aménagement du carrefour de la cure est prévu dans l'aménagement du bourg. Par ailleurs, afin de partager l'espace de circulation entre les différents utilisateurs, une limitation de vitesse à 30 Km/h est prévue dans l'agglomération (panneau d'entrée à panneau de sortie).

Questions orales posées par Laurent BURNOD

Question n°1 : « Mardi 1^{er} juin, Monsieur Sylvain DUPORT, habitant de Poncins, est venu assister à la séance du conseil municipal. Sans doute était-il présent afin d'apporter aux conseillers municipaux des informations complémentaires sur le courrier qu'il nous avait transmis concernant l'attribution d'un terrain agricole et pour laquelle il y aurait eu une irrégularité durant votre précédente mandature. Probablement gêné par sa présence, vous lui avez demandé de quitter les lieux. Devant son refus, vous avez fait voter un huis-clos (10 voix pour et 5 voix contre). Cet événement a notamment fait l'objet d'un article dans le quotidien Le Progrès en date du jeudi 17 juin.

Si l'on s'en réfère à la réponse du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales publiée dans le JO Sénat du 10/12/2020 (page 5880) concernant le huis-clos, je cite :

L'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que : « Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle ». Si les séances du conseil municipal sont en principe publiques, des motifs d'ordre public et de sécurité peuvent justifier une réunion à huis clos. Le juge administratif exerce un contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation sur les motifs de la décision de siéger à huis clos (CE, 19 mai 2004, Commune de Vincly, n° 248577). À titre d'illustration, a déjà été considéré par le juge que la décision de recourir au huis clos doit être justifiée par une nécessité d'ordre public et le caractère sensible de l'ordre du jour (TA Montpellier, 28 juin 2011, Mme Espeut, n° 1002338).

Aussi, si la forme de votre demande et du vote a bien été respectée, j'ai du mal à saisir la nécessité d'ordre public ou le caractère sensible de l'ordre du jour. D'une part, la convocation au conseil indiquait qu'il était déconseillé d'accueillir du public et non pas interdit ce qui est normal puisque les séances sont publiques de part la loi. D'autre part, la question sanitaire ne peut pas être invoquée puisqu'il n'y avait pas de distanciation physique suffisante entre les participants au conseil ni de gel hydroalcoolique. Seul les masques chirurgicaux personnels étaient portés par les membres du conseil. Enfin, M. Sylvain DUPORT se tenait à bonne distance, satisfaisant ainsi notre sécurité face à la covid-19.

Il est gênant de constater que la commune refuse de louer des terrains, source de revenus et qu'en parallèle, elle sollicite le conseil pour voter une hausse des impôts.

Pouvez-vous par conséquent expliquer le motif de ce huis-clos qui pourrait sinon être perçu comme la volonté de passer sous silence le témoignage d'un de nos administrés sur une affaire vieille de quatre ans ?»

Réponse :

A la réunion du 1^{er} juin, le huis clos a été voté par 10 voix pour.

Question n°2 : « Lors du conseil municipal précédent, j'ai souhaité obtenir quelques informations sur le chemin de la Varenne qui venait d'être goudronné alors que celui-ci n'avait pas fait l'objet ni d'un débat ni d'un vote lors de la séance du mardi 16 juin 2020 au cours de laquelle le programme de voirie prévoyait des travaux sur les chemins du Lavoir, de Rampeau et de la Tuilière pour un total de 109 593 € HT. Je vous ai demandé de nous présenter la facture du chemin de la Varenne et vous avez refusé de nous la transmettre. Je vous rappelle que les conseillers municipaux ont droit à l'information et que ce droit est directement organisé par la loi puisque l'article L.2121-13 permet aux membres du conseil municipal d'avoir communication des documents qui se rapportent aux « affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ». De plus, le maire est chargé de l'**exécution des décisions du conseil municipal** et agit sous contrôle de ce dernier. Il est donc naturel que nous puissions contrôler ce que nous vous demandons d'exécuter. J'ai également interrogé d'autres mairies pour qui le fait de présenter une facture au conseil est tout à fait naturel et preuve d'une certaine déontologie.

Enfin, la réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 11/10/2012 - page 2245 précise que :

La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a estimé que le « droit d'accès s'étend aux pièces justificatives produites par l'ordonnateur de la collectivité, annexées aux comptes de celle-ci » (conseil 20064660 du 26 octobre 2006), ayant précédemment précisé que les factures étaient des documents administratifs au sens de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et donc susceptibles d'être communiquées (avis 20064274 du 28 septembre 2006).

Aussi, pourriez-vous respecter la réponse du Ministère de l'intérieur en nous donnant accès à ces documents et pourriez-vous nous dire qui a pris la décision de goudronner le chemin de la Varenne ?»

Réponse :

La réponse a été apportée à la réunion du mardi 1^{er} juin.

Les questions N°3, N°4 et N°5 n'ont pas été posées.

Questions orales posées par Michael GIBERT

Question n°1 : « Quels sont les terrains que la commune possède actuellement ? Sur les terrains communaux "agricoles", combien sont loués ? A qui ? Et quel est le revenu généré par ces locations à l'année ? ».

Réponse :

Monsieur le Maire présente les biens de la commune. Les revenus des terrains sont les suivants : en 2020 GAEC du Rethy : 103.11 € pour la parcelle de la Croix Bardou.

Le tableau des biens sera transmis aux conseillers municipaux avec le compte rendu.

Question n°2 : « Où en est le projet de Loire Habitat concernant le terrain de l'ancienne cure ? ».

Réponse :

Nous avons rencontré M. Taillandier de Loire-Habitat hier après-midi. Le projet préparé par Loire-Habitat a été présenté aux Maire et Adjoints qui ont demandé d'apporter quelques modifications.

Question n°3 : « Quel est le coût final de l'aire de jeu ? ».

Réponse :

Le coût de l'aire de jeux a été présenté dimanche à l'occasion de l'inauguration. Le coût estimé des travaux et de la fourniture de la structure s'élève à environ 20 000 €.

6. Courriers et mails

Le conseil municipal prend connaissance :

- Du courrier de Mr Sylvain DUPORT demandant d'exploiter une parcelle communale.
- Du courrier de Mr Christian COUTURIER concernant la présence du public au conseil municipal.
- Du courrier de Mr et Mme Joannès SZUZRECK au sujet des nuisances sonores liées aux chiens de leurs voisins.
- Du courrier Mr et Mme Anthony BRUN relatif à la sécurité du carrefour du centre-bourg.
- Du courrier du sénateur, Mr Jean Claude TISSOT sur les enjeux de la Politique Agricole Commune.
- Des remerciements de la part de l'ADAPEI et des Paralysés de France.

7. Informations

Madame Maryline Cheminal informe les membres du conseil sur :

Conseil Municipal Jeunes :

- la préparation du 14 juillet par le Conseil Municipal Jeunes,
- la visite de la commune par le Conseil Municipal Jeunes,
- l'inauguration de la structure au Lignon le 4 juillet en présence des anciens élus du CMJ,

École :

- la remise des dictionnaires aux 26 élèves de CM2 a eu lieu le lundi 28 juin.
- la visite au domaine des Périchons par les élèves de CM2,
- les effectifs de l'école à la rentrée prochaine,
- le départ en retraite de Dominique Barlier après 22 ans d'enseignement à l'école de Poncins.

Information :

- la commission information concernant le plan de la commune et la sortie du bulletin vers la fin juillet
- un panneau du plan de la commune sera installé très prochainement vers l'église (anciennement la cabine téléphonique)

Le support en bois a été fabriqué gracieusement par Thierry Durret que nous remercions.

8 Prochaines réunions et manifestations

- Lâcher de ballonnets le mercredi 14 juillet à 10h30 au champ de Foire
- Commission fleurissement : Jeudi 15 juillet à 17h30,
- Concours de pétanque des élus de l'arrondissement de Montbrison à Boën : Samedi 28 août 2021,
- Commission école : Jeudi 2 septembre 2021 à 18h30,
- Réunion du conseil municipal : **Lundi 6 septembre ou Jeudi 9 septembre à 20h30,**
- Intermunicipalité de boules : Samedi 25 septembre à Ste Foy St Sulpice

Des remerciements sont adressés par Monsieur le Maire à tous ceux qui ont permis que les élections régionales et départementales se déroulent dans de bonnes conditions à savoir : Séverine Marrec pour la bonne préparation des documents nécessaires aux élections, Daniel et Armand qui ont préparé les panneaux d'affichage, les membres du conseil qui ont tenu les permanences aux bureaux de vote ainsi que Philippe Delorme et Martine Chauve, les élus qui ont participé au dépouillement et porté les résultats à Feurs.

Audrey Roche intervient pour dire qu'elle ne comprenait pas pourquoi certains élus n'ont pas participé à la composition des bureaux de vote alors que c'est une obligation.

Présents

Julien DUCHÉ, Bernard FOYATIER, Maryline CHEMINAL, Thierry DURRET, Josiane FOUQUET, Agnès CAVASSA, Sylvie DELORME, Ludovic GUILLARME, Laurent BURNOD, Audrey ROCHE, Julie BATAILLON, Jérôme BAS, Christophe MASSON et Michaël GIBERT.

Absente excusée : Norma TAIRI ARDAILLON qui a donné pouvoir à Christophe MASSON.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du jeudi 8 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, approuve, le compte rendu de la réunion du jeudi 8 juillet 2021 par **10 voix pour**, **2 abstentions** (Norma TAIRI ARDAILLON et Michaël GIBERT) et **3 voix contre** (Laurent BURNOD, Josiane FOUQUET et Christophe MASSON).

2. Désignation de la secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **13 voix pour** et **2 voix contre** (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET) de désigner Mme Maryline CHEMINAL comme secrétaire de séance.

3. Participation de la commune de Poncins, aux travaux d'enfouissements des lignes électriques, téléphoniques et fibre, de la Mairie à la Poterie (Route de Précivets)

Monsieur le Maire présente l'estimation sommaire du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire concernant la dissimulation du réseau électrique, téléphonique et fibre pour un montant de 202 052.21 € HT et dont 6 721.82 € restent à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le montant des travaux.

(Délibération n° 09-09-2021-1)

4. Acquisition de la parcelle de Monsieur MEY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de mesdames Solange CRÉPIAT et Chantal SANCHEZ acceptant la vente de la parcelle AH 45 d'une superficie de 419 m² au prix de **8 000€**.

Monsieur le Maire précise que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte l'achat de la parcelle au prix de 8 000€.

(Délibération n° 09-09-2021-2)

5. Tarif adultes pour la cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le tarif repas des adultes à la cantine. Monsieur le Maire propose le tarif de 5€.

Le conseil municipal par **14 voix pour** et **1 abstention** (Norma TAIRI ARDAILLON) vote le tarif repas à 5€.

(Délibération n° 09-09-2021-3)

6. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement 2020 (RPQS)

Le conseil municipal, par **9 voix pour**, **4 voix contre** (Laurent BURNOD, Josiane FOUQUET, Norma TAIRI ARDAILLON et Christophe MASSON) et **2 abstentions** (Agnès CAVASSA et Michaël GIBERT) approuve le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement pour l'année 2020.

Monsieur Michaël GIBERT précise qu'il a souhaité s'abstenir car il n'avait pas connaissance du projet du RPQS avant le vote.

(Délibération n° 09-09-2021-4)

7. Modification du règlement intérieur

Monsieur Jérôme BAS quitte le conseil à 21h05 suite aux propos indécents de Monsieur Laurent BURNOD.

Suite à de trop nombreuses questions orales posées lors des séances du conseil, Monsieur le Maire propose de modifier l'article 5 (le droit d'expression des élus) du règlement intérieur du conseil municipal adopté en date du 19 octobre 2020 dans ce sens :

Article 5 : Le droit d'expression des élus

Les membres du conseil peuvent exposer en séance du conseil une seule question sur un même sujet ayant trait aux affaires de la commune.

La question est adressée au Maire 3 jours au moins avant une réunion du conseil.

Lors de cette séance, le Maire répond à la question posée oralement par les membres du conseil.

Le conseil municipal, **par 7 voix pour, 6 voix contre** (Laurent BURNOD, Josiane FOUQUET, Michaël GIBERT, Agnès CAVASSA, Christophe MASSON, Norma TAIRI ARDAILLON), et **1 abstention** (Ludovic GUILLARME) approuve la présente modification du règlement intérieur du conseil municipal.

(Délibération n° 09-09-2021-5)

8. Courriers et mails

Le conseil municipal prend connaissance :

- Du courrier de Mme Denise CHAMARD suite aux difficultés relationnelles avec Mr KATJOUNIS.
- Du mail de Mme SOTTON Marie Christine relatif à la vitesse excessive à Vizézy.
Monsieur le Maire précise aux membres du conseil que deux panneaux stop vont être mis en place prochainement sur la route de Montverdun dans les deux sens au droit du chemin des Dimanches et de l'Impasse de l'Ombre.
- Du courrier de Mr et Mme DUILLON Christophe et Evelyne relatif aux nuisances olfactives et sonores liées à leurs voisins Mr et Mme ORTAOREN.
- Du courrier de Mr Grégory PEILLON suite aux dégradations subies lors de l'orage de 2018.
- Du courrier de Mr Aurélien BERNONVILLE suite au refus de son permis de construire.
- Des mails de Mr Roger SAINT POL demandant le compte administratif 2019 et 2020 de la commune ainsi que les RPQS de ces dernières années.
- Du courrier du Sénateur Jean Claude TISSOT concernant la nouvelle étape de décentralisation.
- Du courrier du Comité de Défense et de soutien du CHF demandant un rendez-vous.
- Des remerciements de l'association Docteur Clown.
- Du courrier de Keur d'Afrique informant de la marche le 12 septembre au départ de Poncins.

9. Informations

Madame Maryline CHEMINAL informe les membres du conseil sur :

- Lâcher de ballonnets et fête du 14 juillet :
- Malgré la pluie, il y a eu un bon nombre de participants.
- 63 ballonnets ont été vendus
- Belle présentation du 14 juillet par les élus du CMJ (lecture du texte, panneau, chant de la marseillaise)

- Remerciements aux élus adultes qui ont participé à l'organisation de cette fête (installation des tables, vente de ticket, préparation des ballons)
- **Jury du fleurissement NPMM :**
- Passage du jury NPMM le jeudi 29 juillet en présence de Julie BATAILLON.
- Visite de la commune
- Visite des 6 particuliers : M et Mme TROTTE Jean-Marc, M et Mme GROS Serge, Mme Michèle BOURDELIN, M et Mme NICOTA Edmond, M et Mme Jean METTON et M et Mme CHARLIOT Guy.
- **Jury du fleurissement communal :**
- Passage du jury composé de Julien DUCHÉ, Julie BATAILLON, Norma TAIRI ARDAILLON, Maryline CHEMINAL et des élus du CMJ (Robin IMBERT, Lilian MÉDINA et Lili BURNOD BAJARD).
- Visite chez 35 participants entre le 4 et 17 Août.
- **Commission école du 2 septembre :**
- Fonctionnement du périscolaire (cantine et garderie)
- Effectifs : 130 élèves répartis en 6 classes.
- **Enseignantes :**

Mme LAMARGOT	:	PS-MS	26 élèves
Mme VALLET	:	MS-GS	23 élèves
Mmes FRADEL ET PERRET	:	GS-CP	20 élèves
Mme DECOMBE	:	CP-CE1	21 élèves
Mme MOURIERAS	:	CE2-CM1	20 élèves
Mmes CROS et ALLAIX	:	CM1-CM2	20 élèves

- **Le personnel communal :** Marie Claire MOULARD, Véronique GONIN, Chrystel DUTRÈVE, Bernadette DEBROSSE et Sylvie FLEURY.
- Elaboration d'un règlement intérieur cantine, garderie et parking. Ce règlement sera présenté et voté lors du prochain conseil d'école. Il sera ensuite remis aux parents, consultable sur le site internet de la Mairie et sur le logiciel de réservation.
- Equipement de 3 bureaux et tabourets ergonomiques (1025.69 €TTC), pose du matériel informatique ENR, rafraichissement de la barrière métal de la cour primaire (1764.58 €), remplacement des anciens convecteurs électriques.
- **Jury du fleurissement départemental :**
- Passage du jury ce jour.
- Visite de la commune
- **Inscription de 6 particuliers** (visite surprise du jury) : M et Mme THOLLOT Dominique, M et Mme TROTTE Jean-Marc, M et Mme GROS Serge, Mme BOURDELIN Michèle, M et Mme NICOTA Edmond, M et Mme METTON Jean-Paul.
- Passage du Ludo'mobil
- La ludothèque de Feurs met en place un service drive « ludo'mobil »
- Passage à Poncins le mercredi 6 octobre et le mercredi 1^{er} décembre de 11h à 11h45 sur le parking de la cantine

Julie BATAILLON quitte la séance à 22h15.

10. Questions orales

Questions orales posées par Laurent BURNOD

Question n°1 : « En date du 12 avril 2021, Mme Guilaine Saint-Pol et cinq membres vous adressaient un courrier dont l'objet était de mettre un terme après de nombreuses années à leur action à la bibliothèque municipale de Poncins en tant que membres bénévoles. En lisant entre les lignes, il apparaît clairement un manque d'empathie de votre part à leur égard mais également une certaine incohérence quant à l'organisation et l'ouverture de la bibliothèque. Le 1^{er} juin 2021, lors du conseil municipal, aucune solution de remplacement n'avait été trouvée. Ce service rencontrant un grand succès parmi nos administrés, pouvez-vous nous éclairer sur les solutions que vous allez apporter afin que notre bibliothèque puisse rouvrir de nouveau ? Peut-être que des excuses de votre part et quelques explications pourraient permettre à ces gens de bonne volonté de reprendre du service pour de nombreuses années encore. »

Réponse : **Le jeudi 22 juillet, avec mes adjoints, nous avons reçu Mr DEFRADE de la Médiathèque pour évoquer la situation.**

Question n°2 : « Si M. Sylvain DUPORT s'est présenté devant le conseil municipal du jeudi 8 juillet afin de plaider sa cause. Vous avez unilatéralement décidé de ne pas lui laisser l'occasion de s'exprimer devant le conseil municipal quand bien même il ne vous a pas été possible d'invoquer cette fois-ci un huis clos puisque la présence du public n'était désormais plus déconseillée ni interdite sur la convocation. Devons-nous informer M. DUPORT et l'ensemble des Poncinois que l'omerta est de rigueur quand un administré de la commune ose se présenter devant le conseil municipal ? »

Réponse : **La parole n'est donnée aux personnes du public que si Monsieur le Maire leur donne la parole.**

Question n°3 : « Nous, membres du conseil municipal avons reçu de nos administrés deux e-mails en copie qui vous sont adressés en date du vendredi 3 septembre et du samedi 4 septembre 2021. Le premier vous sollicite afin d'obtenir le dossier RPQS. Le second nous informe que certains documents ne sont plus disponibles sur le site internet de la municipalité alors qu'il souhaitait pouvoir consulter des documents administratifs de la commune (compte administratif et RPQS notamment) et qu'il n'avait obtenu aucune réponse de votre part M. Duché à ses précédents demandes. Pourtant, la loi l'y autorise. Je vous renvoie ci-dessous à ce que rappelle la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs). Je cite :

Budget et comptes

Détenus ou élaborés par l'administration, ces documents constituent des documents administratifs au sens de l'article L. 300-2 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et sont donc communicables sur le fondement de ce code. Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale et ententes interrégionales), les articles L. 2121-26, L. 3121-17, L. 4132-16, L. 5211-46, L. 5421-5, L. 5621-9 et L. 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

La demande peut être formulée auprès de l'autorité concernée ou des services de l'État détenteur des documents, en vertu de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des dispositions susmentionnées.

L'obligation de communication s'étend aux organismes privés chargés d'une mission de service public, en tant que les documents demandés se rattachent à cette mission

Les documents budgétaires

Sont communicables tous les documents qui se rapportent à la préparation, à l'adoption et la modification du budget de l'administration, dès lors qu'il a été adopté par l'assemblée délibérante

Rappel : les documents ne sont communicables qu'après avoir perdu leur caractère préparatoire.

Ainsi, les documents participant à l'élaboration d'un budget ne deviennent communicables qu'après son adoption ; les factures en attente de règlement ne deviennent communicables qu'après la décision de mandatement.

Toutefois, le compte administratif d'un exercice clos est communicable qu'il ait fait ou non l'objet d'une approbation (car il se borne à retracer des opérations ayant eu lieu et constitue à ce titre un document achevé et non préparatoire à une décision) ; un arrêté en cours d'année est également communicable, car il constitue un document comptable achevé.

*Outre le budget, le budget primitif, prévisionnel, ou supplémentaire, **sont communicables notamment** :*

le budget d'un service d'administration centrale;

les documents annexés aux budgets et aux comptes administratifs ;

le compte administratif et les documents joints;

les décisions modificatives de dépenses ;

les fiches relatives à la dotation globale de fonctionnement ;

les tableaux d'amortissement des emprunts ;

les rapports de présentation et d'analyse de ces documents, et notamment les analyses financières réalisées par les comptables du Trésor;

la délibération d'un conseil municipal sur des primes d'intéressement ou des virements de crédit...

Les documents comptables

L'ensemble des documents comptables, des pièces liées à l'exécution des recettes et des dépenses est communicable en dehors de la période de leur examen par l'assemblée délibérante, comme par exemple :

le compte de gestion (à l'issue de son examen) ;

les différents livres comptables ;

les mandats, les bordereaux de mandats et de recettes (y compris pendant l'exercice en cours) ;

les titres de recettes ou de dépenses (y compris des remboursements des emprunts) ;

l'état des recettes et des dépenses ;

*les pièces justificatives des dépenses, **les factures** et mémoires ;*

les rapports d'audit fiscal se rapportant à un service (même s'il a été élaboré par des personnes privées) ;

le bilan financier relatif à un aménagement.

Je profite également de cette question pour vous rappeler ma demande sur les factures liées à la réfection de la voirie que vous refusez toujours de me communiquer au motif, je vous cite : que le contrôle des factures s'effectue par la Trésorerie et non par le conseil municipal.

Il s'agit sans doute d'une erreur ou d'un malencontreux oubli de votre part. Aussi, M. Duché, allez-vous répondre aux demandes de vos administrés en appliquant la loi ? Dans le cas d'une réponse défavorable, je vous prie de bien vouloir ne pas m'adresser (ni de leur adresser) une réponse en forme de post-it mais plutôt de nous éclairer par des textes de loi qui expliciteraient pourquoi il ne nous est pas possible d'obtenir ces documents malgré les précisions de la CADA à ce sujet. »

Réponse : La réponse a été faite suite au courrier de Mr Roger SAINT POL.

Questions orales posées par Josiane FOUQUET

Question n°1 : « Pourriez-vous nous dire ce que sont les RPQS demandés ? Pourquoi ont-ils disparu du système d'information ? Pourquoi Mr Saint Pol n'a-t-il pas disposé des documents demandés ? Pourquoi les dernières questions posées par Laurent le 8 Juillet ne sont pas apparues sur le dernier compte rendu ? (Toutes les questions ont été envoyées par mail et dans les temps par Laurent). »

Réponse : La réponse a été faite suite au courrier de Mr Roger SAINT POL.

Les questions auxquelles il est fait allusion, n'ayant pas été posées, elles ne peuvent pas apparaître dans le compte rendu.

Questions orales posées par Michael GIBERT

Question n°1 : « Pouvez-vous faire un point sur l'utilisation des pouvoirs que le conseil municipal vous a accordé en début de mandature svp ? ».

Réponse : Le conseil municipal ne m'a pas donné des pouvoirs mais des délégations. La réponse a été donnée au cours de la réunion du mercredi 7 avril.

Question n°2 : « Au vu de la masse d'informations présentées dans le RPQS, comment se fait-il qu'il ne nous soit pas communiqué avant le vote ? ».

Réponse : La réponse a été donnée à la présentation du RPQS.

Question n°3 : « Avez-vous une date prévisionnelle même approximative pour la mise en place des "grosses pierres" limitant le gabarit de nos ouvrages d'arts ? ».

Réponse : Nous allons demander conseil auprès des services de l'ex DDE pour avoir un avis éclairé.

Question n°4 : « Le 14 juillet pour le lâcher de ballonnets, bon nombre de parents ont été surpris de payer 1€ car cela n'était pas marqué sur les invitations, la commune ne pourrait-elle pas offrir cela aux enfants surtout en cette période de crise sanitaire.

Réponse : Nous n'avons eu aucune demande dans ce sens-là, seulement à quoi allait servir cet argent : essentiellement récompenser les « vainqueurs ».

Question n°5 : Qu'advient-il de cette somme et où peut-on la retrouver sur le budget ».

Réponse : Voir réponse ci-dessus.

Question n°6 : « Avez-vous une date de début de travaux quant à l'édification du local technique ? ».

Réponse : Non, car il y a plusieurs étapes : Définition du projet, Avant-Projet Sommaire, demandes de subvention, appel d'offres pour le choix des entreprises puis démarrage des travaux.

11 Prochaines réunions et manifestations

- Réunion du conseil municipal Mardi 12 octobre ou Jeudi 21 octobre à 20h30,
- Commission cantine Jeudi 21 octobre 2021 à 18h30,

Gestion des déchets ménagers

Mise en place de points d'apport collectif à Poncins

La Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) a la volonté de développer progressivement la collecte en apport collectif en remplacement du porte-à-porte. Ceci dans le but de maîtriser le budget des ordures ménagères.

En effet, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) prévoit une réduction de 50 % de mise en décharge des déchets à l'horizon 2025 et des objectifs ambitieux en matière de valorisation. Par conséquent, lors de ses prochains marchés publics, la CCFE peut s'attendre à des prix de traitement des déchets qui explosent. Sachez également que l'État taxe les collectivités territoriales pour l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles. Cette Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) va augmenter progressivement de 282% jusqu'en 2025. En 2019, cette taxe était de **17€ HT/tonne enfouie**. Elle sera de **65€ HT/tonne enfouie en 2025**.

Vous l'avez compris, la **Communauté de communes de Forez-Est** ne fixe ni les objectifs de réduction de déchets, ni les taxes qui pénalisent fortement son budget.

Désormais, la CCFE s'efforce de mettre en œuvre des actions pour répondre à la réglementation et limiter l'impact financier des décisions gouvernementales sur le budget :

- Au 1^{er} janvier 2023, l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.
- Au 31 décembre 2023, la collecte séparative des biodéchets pour tous.
- Depuis 2 ans, nous multiplions les sites de compostages partagés dans les communes.
- En 2021, le développement du broyage des déchets verts.
- **Depuis 2020, nous optimisons les tournées de ramassage des déchets en développant l'apport dans des conteneurs collectifs. C'est une stratégie à long terme pour limiter la hausse des coûts de collecte lors des prochains marchés publics.**

Le point d'apport collectif présente quelques avantages :

- Les poubelles ne seront plus présentes sur les trottoirs ou sur le domaine public.
- Plus besoin de stocker les poubelles pendant 15 jours surtout en période estivale.
- Diminuer les manœuvres parfois difficiles et/ou dangereuses des camions de ramassage dans les rues.

La commune de Poncins a souhaité participer à ce travail d'optimisation et va poursuivre les démarches déjà engagées sur le ramassage des déchets.

Au 1^{er} janvier 2025, la commune de Poncins souhaiterait rattacher 100% de ses usagers à l'apport collectif et supprimer totalement le « porte-à-porte ».

Un premier point d'apport collectif est opérationnel depuis le 8 janvier 2021 dans le centre-bourg, vers la salle des associations, où environ 50 logements seront rattachés.

D'autres points d'apport collectif seront installés dans les prochains mois ou prochaines années dans différents secteurs de la commune.

En ce qui concerne l'aménagement des conteneurs, la commune de Poncins sera équipée de conteneurs semi-enterrés de 5m³. Le conteneur à ordures ménagères sera réservé aux porteurs de badge. Les conteneurs pour le verre et le tri sont accessibles à tous.

La Communauté de Communes de Forez-Est et la commune de Poncins

Association Culturelle Poncinoise (ACP)

L'Association Culturelle Poncinoise comptait 165 familles avant la pandémie. Elle permet à de nombreuses personnes de se retrouver et de partager de bons moments aux diverses activités qu'elle propose : Belote, Chorale, Tarot, Travaux manuels, Scrabble, Marche et Mycologie ainsi qu'à des manifestations tel qu'un concours de Belote interadhérents, une marche semi-nocturne, une journée automnale, un voyage de 4 à 5 jours et une sortie d'une journée.

Nous remercions vivement la municipalité ainsi que Julien DUCHE, maire de la commune, pour le prêt des locaux qui nous permet de réaliser nos activités et manifestations au cours de l'année ainsi que de la subvention allouée.

Les activités de l'ACP avaient cessé depuis la pandémie liée au coronavirus et ont repris peu à peu courant 2^{ème} semestre 2021 tout en respectant les consignes sanitaires imposées.

L'ACP n'a pas pu organiser les diverses manifestations prévues en 2021 suite à la pandémie COVID-19 et aux décisions gouvernementales.

Le voyage prévu en mai 2021 pour l'Espagne a été reporté en mai 2022.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 19 novembre 2021 tout en respectant les mesures sanitaires imposées et cette année le pot d'amitié avec le Beaujolais n'a pas été fait car nous avons préféré ne prendre aucun risque pour chacun d'entre nous.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter les responsables d'activités ou la Présidente au 06-08-83-53-68, vous y serez les bienvenus.

Le Conseil d'Administration et moi-même vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2022 ainsi qu'à vos familles et à vos proches. Prenez bien soins de vous.

Elisabeth THELISSON
Présidente

Calendrier des manifestations pour l'année 2022 sous réserve du protocole sanitaire en vigueur :

- | | | | |
|-------------------------------|------------------------|-------------------|------------------|
| • Concours de belote | le vendredi 11 mars | Bernadette | MOREL |
| • Marche semi-nocturne | le samedi 23 avril | Jean-Marc | BOURG |
| • Voyage de 5 jours | du 16 mai au 20 mai | Elisabeth | THÉLISSON |
| • Concert de Mélodie | courant juin | Jacqueline | DURRIS |
| • Voyage d'un jour | le jeudi 1er septembre | Elisabeth | THÉLISSON |
| • Journée automnale | le samedi 1er octobre | Marc | BERAUD |

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les missions du SPANC sont exercées par le SIMA Coise sur les 42 communes de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Ainsi, lors d'une vente d'une habitation ou lors de travaux de construction ou réhabilitation d'une installation d'ANC existante, contactez préalablement le SIMA Coise au 04 77 94 49 61 ou spanc@sima-coise.fr

Pour les communes de Violay et Balbigny, les usagers doivent contacter directement vers les délégataires des communes : Suez au 0977 401 130 pour Violay et Saur au 04 69 65 35 00 pour Balbigny.

L'Assainissement Non Collectif

Les eaux usées produites par les habitations non raccordées au réseau public de collecte des eaux usées, doivent être traitées par une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) maintenue en bon état de fonctionnement ⁽¹⁾.

L'assainissement non collectif, sous réserve d'une bonne conception et d'un bon entretien, garantit une parfaite épuration des eaux usées domestiques et contribue à préserver notre environnement.

Rôles du SPANC ⁽²⁾

Conseil : lors d'un projet de construction ou de réhabilitation d'une habitation, le SPANC a un rôle de conseil auprès des usagers. Lorsque le projet est finalisé, un dossier de validation de conception (**déclaration d'un dispositif d'assainissement non collectif** disponible sur le site internet www.sima-coise.fr) doit être déposé au SPANC qui émettra alors un avis sur le dispositif d'assainissement non collectif proposé qui doit respecter les contraintes liées au terrain et à l'habitation.

Vérification de la réalisation des travaux : les travaux de construction ou réhabilitation d'un ANC doivent faire l'objet d'une vérification de leur réalisation par le SPANC avant remblaiement. Ce contrôle porte sur la mise en œuvre des règles de construction des ANC, et sur la conformité des travaux par rapport au projet validé. Cette visite donne lieu à un compte-rendu de « contrôle de réalisation ». N'oubliez pas de prévenir les techniciens par téléphone avant le commencement des travaux.

Contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations : il permet de vérifier, à une fréquence ne pouvant pas excéder 10 ans, que l'installation ne présente pas de risque sanitaire ou environnemental avéré. Il donne lieu à un compte-rendu de « contrôle de fonctionnement ».

Contrôle de fonctionnement au moment de la vente d'un bien immobilier ⁽³⁾ : depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier, un contrôle de fonctionnement datant de moins de 3 ans doit être fourni par le propriétaire vendeur. Ainsi, si le dernier contrôle de fonctionnement date de plus de 3 ans, un nouveau contrôle doit être réalisé par le SPANC.

Contact : SPANC du SIMA Coise : 04 77 94 49 61 /spanc@sima-coise.fr

(1) Code de la Santé Publique art L.1331-1-1

(2) Arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012

(3) Code de la Construction et de l'Habitation : art L.271-4

L'office de tourisme Forez-Est vous accompagne toute l'année !

Événements, visites guidées, randonnées, boutique, billetterie... Tout au long de l'année, l'office de tourisme Forez-Est vous propose ses nombreux services tout en contribuant à la valorisation du territoire. Découvrez les temps forts de l'année 2022 sur Forez-Est !

Du 25 au 28 mars 2022 - Un pôle tourisme au comice de Feurs

Le comice agricole, événement emblématique de la ville de Feurs, accueille près de 70.000 visiteurs chaque année. Pour cette nouvelle édition, du 25 au 28 mars 2022, un pôle tourisme, organisé par l'office de tourisme, sera présent dans le parc du château du Rozier. Au programme : découverte du territoire et animations variées pour mettre en avant la richesse touristique du département.

Du 25 au 27 mars 2022 - Le salon du randonneur de Lyon

L'office de tourisme sera présent à la 14ème édition du salon du randonneur de Lyon. A cette occasion, sera présenté pour la première fois le tout nouveau GRP® Terre de Tisseurs en Forez. Il s'agit d'un parcours de 150 km à travers 24 communes du territoire alliant randonnée et découverte du patrimoine textile de Forez-Est. Ce parcours, comme l'ensemble des circuits de randonnée du territoire, sera dès lors disponible sur le site www.rando-forez-est.com.

Du 31 mars au 3 avril 2022 - 48h de la création textile

Organisé par le Musée du Tissage et de la Soierie de Bussières et le Musée de la Cravate et du Textile de Panissières, les 48h de la création textile est le rendez-vous incontournable pour tous les passionnés de tissus ! Cette manifestation biennale rassemble musées, entreprises, artisans, créateurs et jeunes diplômés autour des savoir-faire textiles d'hier et d'aujourd'hui. En 2022, la 4ème édition aura pour thème : "La Route de la soie". A cette occasion, l'office de tourisme vous proposera plusieurs visites d'entreprises textiles du territoire. Plus d'infos sur www.terredetisseurs.com.

Avril 2022 - Une nouvelle saison pour les Détours de Forez-Est

Chaque année, l'office de tourisme propose une sélection de visites guidées d'avril à octobre. Au programme : des visites de villes et villages, des visites spéciales familles, des visites insolites, des visites d'entreprises (et notamment des entreprises textiles en Terre de tisseurs) ou encore des balades accompagnées à pied et à vélo. Plus d'infos sur www.visites-forez-est.com.

Juillet 2022 - Lancement de la billetterie des saisons culturelles du territoire

Les quatre bureaux d'information touristique de Forez-Est proposent la vente de billets pour les saisons culturelles du territoire. Certaines saisons ouvrent les réservations dès début juillet. Rappelons que la billetterie pour les saisons culturelles, ainsi que pour de nombreux événements et spectacles ponctuels, est disponible toute l'année à l'office de tourisme. Plus d'infos sur www.forez-est.com.

Juillet-août 2022 - Les accueils hors les murs

Tout au long de l'été, l'office de tourisme se déplacera sur des événements, sur Forez-Est et ses alentours, afin de présenter ses services et de promouvoir le territoire. Des conseiller(e)s en séjour seront présent(e)s avec un stand aux couleurs de l'office et proposeront aux touristes comme aux locaux de nombreuses idées de sorties, de découvertes et de balades sur le territoire. Documentation touristique, boutique, animations, jeux... venez nous rencontrer !

SOU DE L'ÉCOLE

Cette année le Sou des écoles a changé de bureau suite aux départs de Norma TAIRI-ARDAILLON et Blandine RICHARD, que nous remercions pour leur investissement.

Le nouveau bureau se compose de la manière suivante :

Présidente	:	Alexia DE FILIPPI
Co-président	:	Alexis LEGRAND
Vice-présidente	:	Sonia GIOVANNINI
Trésorière	:	Karène BURNOD - BAJARD
Vice-trésorière	:	Florence GAY - CANTET
Secrétaire	:	Laure DUMAS
Vice-secrétaire	:	Mathilde PUPIER

Nous organisons chaque mois des manifestations afin de récolter des fonds dans le but de financer les activités et sorties pédagogiques des enseignantes telles que :

- le projet « Ecole au cinéma »,
- les sorties à l'opéra,
- la sortie Vendanges à la ferme de GRANDIS...
- ainsi que le baptême de l'air pour tous les élèves de CM2.

En octobre a eu lieu la vente de brioches qui fut un succès. Nous remercions les parents qui ont aidé à la distribution et les Poncinois qui ont ouvert leur porte.

Grâce aux bénéfices, nous avons pu financer les abonnements des maîtresses pour leur classe ainsi que le spectacle de Noël qui a eu lieu le vendredi 10 décembre.

En novembre, nous avons réalisé la traditionnelle vente de chocolats avec notre partenaire la Chocolaterie Bataillon.

D'autres manifestations sont prévues en 2022, comme par exemple :

- en février la vente de menus Burger-frites préparés par l'Ombre du Lignon,
- en avril la vente de tickets de tombola (de superbes lots vous attendent !)
- et en mai la vente de plants !

Nous espérons pouvoir compter sur votre participation afin de nous permettre de continuer à financer d'autres projets pour les enfants.

N'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook pour être informés des diverses manifestations :

<https://www.facebook.com/soudesecolesdeponcins>

PRÉSENTATION PAROISSE SAINT PAUL EN FOREZ DONZY

Donner une messe pour votre famille, être accompagné lors d'un sacrement (baptême, mariage, initiation chrétienne, sacrement des malades, confessions...) le clocher de Poncins au cœur du relais RIVE GAUCHE de la Paroisse St Paul en Forez Donzy est à votre service.

En septembre 2020 la paroisse a accueilli 2 nouveaux prêtres : le père **Patrick de Breuvand** et le père **Wocjiejch OZOG**.

Pour des renseignements relatifs au clocher de Poncins, la personne « responsable village » au sein de la paroisse pour Poncins est : **Colette BLANCHON** : **04 77 27 84 34**

Pour une demande de baptême : la « correspondante baptême » est :

Elodie ROUX GOYET : elodieroux@saintpaulenforezdonzy.fr

La **maison paroissiale de Feurs** accueille le public lors de permanence :

04 77 26 08 58 ou par mail contact@saintpaulenforezdonzy.fr

Des rencontres d'EVEIL A LA FOI et d'INITIATION CHRETIENNE des enfants sont organisés en village, en relais et au niveau paroissial ; pour tout renseignement :

Cécile CASCINA : cecilecascina@saintpaulenforezdonzy.fr

La paroisse met également à disposition : **N° d'astreinte pour les funérailles 06 51 50 36 08**

Enfin vous pouvez retrouver l'actualité de la paroisse Saint Paul en Forez Donzy sur :

Notre site internet www.saintpaulenforezdonzy.fr

Ainsi que les horaires de nos messes sur MESSSES INFOS <https://messses.info.horaires>

RELAIS INFORMATION ACCUEIL PETITE ENFANCE

Suite au constat de la **baisse** du nombre d'Assistantes Maternelles Agréées dans l'ensemble des communes du territoire et pour permettre le renouvellement des Assistantes Maternelles pour répondre aux besoins des familles, un projet partenarial entre Pole Emploi, les RIAPE CCFE et le Département a été engagé.

Porté par Pole Emploi, la dernière action consiste en une présentation générale du métier d'Assistant Maternel aux demandeurs d'emploi ciblés par les conseillers Pole Emploi.

Une première rencontre a eu lieu à Montrond les Bains. (droits, agrément, formation, quotidien ..)

Lors du bilan avec les partenaires, nous avons acté que ce métier pouvait intéresser des personnes non inscrites à Pole Emploi, c'est pourquoi nous vous invitons à **diffuser l'information**.

Myriam THIVOLET

Téléphone : 04 77 27 17 30 RIAPE Les Marmots du Forez



Séverine, notre secrétaire de Mairie s'est mariée



La bannière de la Fanfare



Bureau de l'ACP



Fleurissement communal



Les récompensés du concours de fleurissement de Nature et Patrimoine



**Le CMJ à la commémoration
du 11 novembre**



**Inscriptions à la marche de
Keur d'Afrique**



Fleurissement communal



**Installation des containers
dans le bourg**



Téléthon 2021 : la chorale de Craitilleux



**Inauguration de la structure
jeux du Lignon**



Le CMJ décore la commune



Téléthon 2021 : les bénévoles



Assemblée Générale de la FNACA



Vin d'honneur du 11 novembre



Fleurissement communal



Concert de la Ste Cécile



Assemblée Générale de l'ACP



Téléthon : les acteurs locaux



Les containers



Les marcheurs de l'ACP



Lors de l'inauguration de la structure jeux du Lignon



Téléthon 2021 : les inscriptions



Téléthon 2021 : le Country de Feurs

Présents

Julien DUCHÉ, Bernard FOYATIER, Maryline CHEMINAL, Thierry DURRET, Josiane FOUQUET, Sylvie DELORME, Ludovic GUILLARME, Laurent BURNOD, Audrey ROCHE, Christophe MASSON, et Michaël GIBERT.

Norma TAIRI ARDAILLON est arrivée à 20h53 et elle avait donné pouvoir à Christophe MASSON.

Absents excusés : Jérôme BAS qui a donné pouvoir à Audrey ROCHE, Julie BATAILLON qui a donné pouvoir à Maryline CHEMINAL et Agnès CAVASSA.

Christophe MASSON informe les membres du conseil que la séance est filmée et que la vidéo sera diffusée.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a eu une erreur de rédaction dans le dernier compte rendu au sujet de la parcelle de Mr Marcel MEY, qui est AH 25 et non pas AH 45. Il n'y a pas eu d'erreur dans la présentation au conseil municipal.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du jeudi 9 septembre 2021.

Michaël GIBERT souhaite modifier le point 6 du compte rendu à savoir « Monsieur Michaël GIBERT précise qu'il a souhaité s'abstenir car il n'avait pas connaissance du projet du RPQS avant le vote » par « Monsieur Michaël GIBERT ne prend pas part au vote car il n'avait aucun document avant le conseil ».

Laurent BURNOD demande à la secrétaire de séance des explications sur « les propos indécents ».

Le Conseil Municipal, approuve, le compte rendu de la réunion du jeudi 9 septembre 2021 par **9 voix pour et 5 contre** (Norma TAIRI ARDAILLON, Michaël GIBERT, Laurent BURNOD, Josiane FOUQUET et Christophe MASSON).

2. Désignation de la secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **12 voix pour et 2 voix contre** (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET) de désigner Mme Maryline CHEMINAL comme secrétaire de séance.

3. Fixation des tarifs communaux pour l'année 2022

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs communaux pour l'année 2022.

- Tarifs location des salles communales (**Délibération n° 21-10-2021-1**) :

SALLE COMMUNALE

▪ Habitants de la commune	300 € + 100 € nettoyage
▪ Extérieurs	550 € + 100 € nettoyage
▪ Apéritif (habitants de la commune)	150 € + 100 € nettoyage
▪ Apéritif (extérieurs)	250 € + 100 € nettoyage
▪ Réunions	100 € + 100 € nettoyage

SALLE DES ASSOCIATIONS

- Habitants de la commune 180 € + 50 € nettoyage
- Extérieurs 300 € + 50 € nettoyage
- Apéritif (habitant de la commune) 100 € + 50 € nettoyage
- Apéritif (extérieurs) 150 € + 50 € nettoyage
- Réunions 50 € + 50 € nettoyage

A chaque location, il sera demandé une caution de 500 €.

Pour les associations, les salles sont gratuites. Il sera demandé :

- 50 € pour le nettoyage lors de loto, concours de belote, soirées familiales dans la salle communale,
- 50 € pour le nettoyage après des mâchons dans la salle des associations.
- Tarifs droits de place pour la Fête Patronale (Délibération n° 21-10-2021-2) :
 - Emplacement de 0 à 5 ml 20 €
 - Emplacement de 5 à 10 ml 40 €
 - Emplacement de 10 à 15 ml 55 €
 - Emplacement de 15 ml et plus 60 €

- Tarifs du columbarium (Délibération n° 21-10-2021-3) :

Cases	15 ans	30 ans	50 ans	Fourniture plaque et ouverture case	Dispersion Plaque sur stèle
3 urnes	300 €	450 €	600 €	100 €	100 €
4 urnes	400 €	600 €	800 €	100 €	100 €

- Tarifs de la garderie et de la cantine (Délibération n° 21-10-2021-4) :

Garderie du matin :

7h30 à 8 h	0.25 €
8 h à 8h20	0.25 €

Garderie du soir :

16h30 à 17 h	0.25 €
17 h à 17h30	0.25 €
17h30 à 18 h	0.25€
18 h à 18h30	0.25 €

Garderie de « midi »

12 h à 12h30	0.25 €
13h15 à 13h35	0.25 €

CANTINE : Repas : 3 €
Repas adulte : 5€

Tarifs redevance assainissement (Délibération n° 21-10-2021-5) :

- Prime fixe 73,00 €
- Redevance 1.08 €/m³ d'eau jusqu'à 100 m³

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) (Délibération n° 21-10-2021-6) : 1 400 € pour l'année 2022.

- Tarifs des concessions au cimetière (**Délibération n° 21-10-2021-7**) :
 - Concession cinquantenaire 108 € le m²
 - Concession trentenaire 78 € le m²

- Tarifs des travaux au cimetière (**Délibération n° 21-10-2021-8**) :
 - Creusement d'une fosse 300 €
 - Nettoyage caveau 140 €
 - Travaux complémentaires 100 €

Le déplacement des dalles sera à la charge de la famille.

4. Demande de Fonds de concours à la Communauté de communes de Forez-Est

Arrivée à 20h53 de Norma TAIRI ARDAILLON.

Monsieur le Maire présente le contexte dans lequel la commune de Poncins peut recevoir des Fonds de concours de la Communauté de communes de Forez-Est. Cette année le montant de ces Fonds est de 4 573€. Monsieur le Maire précise que c'est la dernière année que la commune percevra les Fonds de concours.

Le conseil municipal, après discussion, et à l'**unanimité**, décide de solliciter ces fonds de concours. (**Délibération n° 21-10-2021-9**)

5. Informations

Le conseil municipal prend connaissance :

- de la taxe additionnelle aux droits de mutation d'un montant de 29 695,86 € pour l'année 2021,
- du courrier des Messieurs ORTAOREN concernant la réponse à Mr et Mme Christophe DUILLOIN,
- du mail des habitants de la route Charles Beauverie, du mail de Mr et Mme IMBERT Julien et Audrey et du mail de Mr DUSSEY Benjamin pour ne pas faire partie de la collecte aux conteneurs semi-enterrés.

6. Questions orales

Question orale posée par Laurent BURNOD

Question :

« Lors du conseil municipal du 23 février 2021, je vous interrogeais sur le fait que vous aviez refusé les questions orales de Mme Josiane Fouquet au simple motif qu'elles ne vous étaient pas parvenues dans un délai de 3 jours francs. Dans votre réponse, vous précisiez que le délai était de 3 jours, *ne sont pas comptés ni le jour de l'envoi, ni le jour du conseil* (à noter que la partie en italique n'existe pas dans le règlement intérieur). C'est pourquoi, nous, conseillers indépendants et ceux de l'opposition, avons décidé d'alerter le contrôle de légalité de la sous-préfecture de Montbrison.

La sous-préfecture vient de vous écrire en date du 7 octobre 2021 en précisant que le juge administratif considère que « **le délai de 72 heures au moins avant la séance du conseil municipal dans lequel les questions orales doivent être adressées au maire porte une atteinte non justifiée** par les contraintes d'organisation aux droits et prérogatives des conseillers municipaux, **et méconnaît** ainsi les dispositions combinées des articles L. 2121-13 et L. 2121-19 du **code général des collectivités territoriales** » (CAA Versailles, 3 mars 2011, n°09VE03950).

Vous ne pouviez ignorer cet arrêt de la CCA de Versailles puisque je vous l'avais rappelé dans ma question orale. De plus, je vous indiquais que le juge administratif a été amené à préciser, par exemple, qu'un règlement intérieur qui prévoit **un dépôt obligatoire des questions orales au secrétariat de la mairie 24 heures au moins avant la séance du conseil municipal, ne portent pas atteinte au droit d'expression des conseillers municipaux** (TA Versailles, 8 décembre 1992, n° 925961).

Ainsi, votre règlement intérieur, voté par votre majorité, était donc irrégulier mais vous le saviez fort bien. Cette tentative de cacher la vérité ne vous était pas suffisante. Il vous fallait aller encore plus loin pour faire taire ceux qui veulent faire éclater la vérité. Aussi, vous avez proposé lors du dernier conseil municipal de limiter le nombre de questions orales avec l'approbation de votre majorité en balayant d'un revers de main les règles du CGCT.

La sous-préfecture vous a logiquement demandé de retirer la délibération n°09-09-2021-5 du 9 septembre 2021 relative à la modification de l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal de Poncins car elle est entachée d'illégalité. Après tant de mandats à la tête de l'exécutif poncinois, vous ne pouviez de nouveau ignorer cette réglementation sauf volontairement. La commune de Poncins n'ayant pas encore fait sécession avec la République, allez-vous faire rectifier le règlement intérieur concernant la limitation du nombre de questions orales mais également revenir à un délai raisonnable pour le dépôt des questions de 24h au moins avant la séance du conseil municipal ? Dans le cas contraire, êtes-vous prêt à vous expliquer auprès du tribunal administratif de Lyon en cas de refus comme vous le suggère « amicalement » la sous-préfecture ? »

Réponse : Un recours sur ce sujet ayant été déposé auprès du Tribunal Administratif, aucun commentaire n'est à faire tant que la décision ne sera pas rendue.

Question orale posée par Josiane FOUQUET

Question : « Comme ce n'est apparemment pas à l'ordre du jour j'ai donc une question. Quand allez-vous annuler les délibérations du 9 septembre 2021 demandées par la Sous-Préfecture ? »

Réponse : Le courrier de Monsieur le Sous-préfet est à l'adresse de Monsieur le Maire avec une copie pour information à Laurent BURNOD. Un rendez-vous a été pris avec Monsieur le Sous-préfet.

Question orale posée par Michael GIBERT

- **Question** : « Le jeudi 9 septembre, date de notre précédent conseil municipal, vous nous avez fait voter l'approbation du rapport RPQS, dans le compte rendu de cette réunion, vous dites je cite "Monsieur Michaël Gibert précise qu'il a souhaité s'abstenir car il n'avait pas connaissance du projet du RPQS avant le vote", or j'en avais bien connaissance, simplement j'ai dit en séance que je ne pouvais pas voter une approbation sans avoir consulté les documents, la vidéo du conseil peut attester de la véracité de mes propos. Au-delà du fait d'apprécier très moyennement d'être discrédité à mon sens injustement auprès de nos administrés, je vous demande M. le maire, pouvez-vous nous remettre enfin le RPQS et non simplement votre "synthèse" ? »

Réponse : C'est exactement ce qui a été écrit par la secrétaire de séance. Le RPQS version complète est en ligne sur le site de la commune de Poncins.

Question orale posée par Norma TAIRI ARDAILLON

Question : « Serait-il envisageable d'installer une poubelle devant l'école ?

En effet, de plus en plus de parents restent sur la plateforme un moment après la sortie des classes et profite de faire goûter les enfants dehors.

Nous ne pouvons que constater la présence de masques et de papiers par terre depuis la rentrée scolaire.
»

Réponse : Il existe des containers à proximité, il suffit de faire 20 à 40 m pour aller déposer les « objets » dans lesdits containers.

7 Prochaines réunions et manifestations

- | | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------|----------|
| • Réunion du conseil municipal | : | Jeudi 25 novembre | à 20h30, |
| • Préparation de Noël | : | Mardi 2 novembre | à 20h30, |
| • Réunion de préparation du Téléthon | : | Jeudi 4 novembre | à 20h30, |
| • Commémoration du 11 novembre | : | Jeudi 11 novembre | à 10h00, |
| • Présidents d'associations | : | Mardi 23 novembre | à 20h30, |
| • Commission information | : | Mardi 23 novembre | à 19h30. |

Réunion du conseil municipal de PONCINS du jeudi 25 novembre 2021

Présents

Julien DUCHÉ, Bernard FOYATIER, Maryline CHEMINAL, Thierry DURRET, Josiane FOUQUET, Agnès CAVASSA, Laurent BURNOD, Audrey ROCHE, Julie BATAILLON, Jérôme BAS, Christophe MASSON, et Michaël GIBERT.

Absents excusés : Sylvie DELORME qui a donné pouvoir à Maryline CHEMINAL, Ludovic GUILLARME qui a donné pouvoir à Audrey ROCHE, et Norma TAIRI ARDAILLON qui a donné pouvoir à Christophe MASSON jusqu'à son arrivée à 21H04.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du jeudi 21 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, approuve, le compte rendu de la réunion du jeudi 21 octobre 2021 par **9 voix pour**, **4 abstentions** (Norma TAIRI ARDAILLON, Michaël GIBERT, Jérôme BAS et Christophe MASSON).et **2 contre** (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET).

2. Désignation de la secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **13 voix pour et 2 voix contre** (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET) de désigner Mme Maryline CHEMINAL comme secrétaire de séance.

3. Approbation de l'Avant-Projet Sommaire concernant le local technique et demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été destinataires des documents liés au projet : plans, détails par lot et tableau récapitulatif des estimations.

Le montant prévisionnel s'établit à : **Bâtiment 293 630 € HT, Hangar 41 200 € HT et Aménagements des abords 102 900 € HT pour un montant total HT de 437 730 €**

Il présente le tableau récapitulatif de l'estimatif avec les montants respectifs du bâtiment, du hangar et des abords (voirie, réseaux etc.) Des remarques sont faites sur l'augmentation du coût de certains produits, sur les abords, sur le devenir du local actuel, sur l'échéancier de ce projet etc.

Des demandes de subvention à la Région, au Département et à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), seront faites.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve par **10 voix pour et 5 contre** (Norma TAIRI ARDAILLON, Michaël GIBERT, Christophe MASSON, Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET) l'Avant-Projet Sommaire et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions.

(Délibération n° 25-11-2021-1)

(Délibération n° 25-11-2021-2)

(Délibération n° 25-11-2021-3)

4. Approbation du devis des panneaux de signalisation et demandes de subvention

Arrivée de Mme Norma TAIRI ARDAILLON à 21h04.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le travail de recensement des panneaux de signalisation (ajout de nouveaux panneaux et remplacement de certains).

Il présente les devis respectifs des sociétés KROMM et ATOUT SIGN

Le conseil municipal, après discussion, et à **l'unanimité**, approuve le devis de la Société KROMM pour un montant de 9690€ HT.

Une demande de subvention sera faite au Département.

(Délibération n° 25-11-2021-4)

5. Approbation du devis de la toiture du préau et demandes de subvention

Monsieur le Maire informe au conseil la nécessité de refaire la toiture du préau (cour de l'ancienne école de garçons). Il présente les devis des entreprises Atelier de Couverture et Boiron

Le conseil municipal, après discussion, et à **l'unanimité**, approuve le devis de l'Entreprise David BOIRON pour un montant de 7 029€ HT. Des subventions seront demandées

(Délibération n° 25-11-2021-5)

6. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes de Forez-Est

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération du conseil communautaire de Forez-Est de confier au Syndicat SIMA Coise la compétence du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), il y a lieu de le valider en délibérant favorablement.

Le conseil municipal, après discussion, et à **l'unanimité**, valide la modification des statuts.

(Délibération n° 25-11-2021-6)

7. Renouvellement de l'adhésion à Géoloire (Adressage)

Dans le cadre de sa compétence « Gestion des données », le SIEL-TE Loire propose à ses adhérents la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire, nommée « Géoloire Adresse ».

L'opération Géoloire permet de transmettre à tous les organismes publics le plan d'adressage.

La commune étant déjà adhérente à Géoloire, l'outil Géoloire Adresse est mis à disposition gratuitement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**, l'adhésion à Géoloire Adresse et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

(Délibération n° 25-11-2021-7)

8. Questions orales

Question orale posée par Laurent BURNOD

Question : « Depuis plusieurs mois, je vous demande de me transmettre les factures du programme des travaux de voirie concernant les chemins du Lavoir, de Rampeau, de la Tuilière et de la Varennes. Depuis plusieurs mois, vous vous démenez pour ne pas répondre à cette demande.

Vos tentatives d'évitement étant injustifiées, la Cada vous a écrit en date du 27 août 2021 en émettant un avis favorable à ma demande. Vous aviez un mois pour y répondre au risque d'une saisine auprès du tribunal administratif. La sous-préfecture de Montbrison vient également de vous rappeler à l'ordre (toujours en date du 7 octobre 2021) en précisant que **vous deviez me transmettre dans les meilleurs délais ces documents**. Les jours défilent et les meilleurs délais s'éloignent à grands pas, aussi vite que les beaux jours devant l'avancée de l'automne. Allez-vous enfin revenir à la raison ou continuer à ignorer la loi, la Cada et la sous-préfecture ?

Pourriez-vous également me communiquer le règlement de la consultation du programme de voirie 2020, les plans, le nom des entreprises participantes et les prix proposés ? La question ayant été reçue 4 jours avant ce conseil municipal (question que vous aviez déjà reçue en octobre 2021 mais que vous n'avez pas souhaitée traiter lors du précédent conseil), le délai pour réunir ces informations semble des plus raisonnables. Afin de motiver ma demande et à titre d'encouragement, je vous rappelle que la Cada précise que : *Les marchés publics et les documents qui s'y rapportent sont des documents administratifs soumis au droit d'accès institué par le livre III du code des relations entre le public et l'administration. Une fois le marché signé, les documents composant la procédure de passation perdent leur caractère préparatoire, et deviennent, en principe, communicables à toute personne qui en fait la demande, y compris à un candidat évincé.*

Ce droit d'accès doit toutefois s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale protégé par les dispositions de l'article L. 311-6 de ce code, lequel recouvre le secret des procédés, le secret des informations économiques et financières, et le secret des stratégies commerciales (20062458).

Le Conseil d'État a en outre précisé qu'au regard des règles de la commande publique, doivent être regardées comme communicables, sous réserve des secrets protégés par la loi, l'ensemble des pièces d'un marché public et que, dans cette mesure, l'acte d'engagement, le prix global de l'offre et les prestations proposées par l'entreprise attributaire, notamment, sont en principe communicables. En revanche, les éléments qui reflètent la stratégie commerciale d'une entreprise opérant dans un secteur d'activité et dont la divulgation est susceptible de porter atteinte au secret commercial ne sont, en principe, pas communicables. Il en va ainsi du bordereau des prix unitaires.

Une énième réponse défavorable de votre part m'amènerait à saisir à nouveau la Sous-préfecture de Montbrison dont vous n'ergotez guère de plaisir à lire au conseil municipal ni à présenter à vos administrés les courriers vous invitant à respecter la loi.

Enfin, un Poncinois vigilant pourrait se demander si nous, votre conseil municipal, ne sommes pas trop complaisants à votre égard en ne vérifiant pas la bonne exécution des délibérations qui vous sont confiées. Supposons que la facture ne corresponde pas à la prestation demandée de par son montant ou qu'elle ait été utilisée pour régler une prestation comportant des inexactitudes ? Son utilisation pourrait être considérée comme un faux et un usage de faux. Si l'appel d'offre ne correspond pas à ce qui a été

réalisé a posteriori, il pourrait également y avoir une forme d'iniquité considérée comme un favoritisme pour son attribution par les autres entreprises ayant participé à l'appel d'offre.

Nous pourrions par conséquent être inquiétés juridiquement. Bref, levons tous les doutes rapidement afin de pouvoir passer à un autre dossier qui devrait lui aussi avoir besoin de quelques éclaircissements.»

Réponse : **Bientôt nous rencontrons Monsieur le Sous-Préfet pour lui parler entre autres de cette question.**

Question orale posée par Josiane FOUQUET

Question : « Le 22 Juillet vous avez reçu Mr Defrade (médiathèque Montbrison). Notre bibliothèque est actuellement fermée qu'avez-vous entrepris pour sa réouverture ? Voulez-vous que les poncinois aillent à Montbrison ?»

Réponse : **Des personnes se sont portées volontaires pour s'occuper de la bibliothèque et nous allons les réunir pour pouvoir nous organiser.**

Question orale posée par Michael GIBERT

Question : « Je voulais dans un premier temps poser de nouveaux les questions restées sans réponses lors du dernier conseil municipal, cependant au vu de l'ordre du jour à venir et des documents qui nous ont été envoyés, je souhaite en poser une tout autre. De ce fait je tiens à m'excuser auprès de Sylvain Duport et Sylvain Duillon respectivement président du FC Plaine et de la pétanque poncinoise de ne pas poser à nouveau de question en lien avec leurs associations.

Lors du choix de l'architecte pour la construction du local technique nous avons été nombreux à être surpris par les écarts de prix entre eux et votre choix de sélectionner l'architecte le plus onéreux en prévisionnel, ce à quoi vous nous aviez répondu qu'il ne fallait pas s'attarder sur le prix car ici ce n'était pas le plus important. Vous nous aviez dit de vous faire confiance car le prix ne serait probablement pas de 350 000€ comme inscrit ce jour-là. Lors de la présentation publique du local technique en la présence de Marie Baudet architecte retenue cette dernière nous avait également dit que le prix serait bien en deçà (car le projet chiffré reprenait les conditions du local technique de Marclopt et que le nôtre n'aurait pas le même niveau de prestation). Or nous venons de recevoir ce dimanche 21 novembre l'estimation chiffrée du fameux local et là stupéfaction nous dépassons le demi-million d'euros avec une estimation finale de 525 276€ TTC (hors panneaux solaires). Je dois reconnaître pour le coup que vous aviez raison et que le prix n'est effectivement pas du tout le même que le premier chiffrage !

De ce fait monsieur le maire, n'avez-vous pas comme objectif inavoué (et inavouable) de finir votre mandat en ayant épuisé les économies de la commune ?

En espérant que les écarts énormes entre les montants prévus entraînent une prise de conscience et poussent certaines personnes à se questionner réellement sur le fond des choses en se basant sur des projets chiffrés et non de simples paroles.

Comme le disait Horace "les paroles s'envolent, les écrits restent". »

Réponse : **Cette question ayant déjà été traitée dans l'ordre du jour, il n'y a pas d'autres commentaires à faire.**

Question orale posée par Christophe MASSON

Question : « Suite à la réunion publique du 18 octobre sur l'apport volontaire des ordures ménagères et le tri sélectif dans le centre du village, deux groupes de personnes résidents respectivement Rue Charles Beauverie et au lotissement du Val de Lignon, nous ont envoyé des courriers et pétitions vous demandant de réétudier les secteurs géographiques que vous avez choisi, encore une fois sans aucune concertation. Je tiens d'ailleurs à vous remercier car votre conduite de réunion, tout simplement surréaliste, a montrée aux personnes présentes la façon dont vous gérez notre commune....

Vous avez répondu que vous alliez y réfléchir en échange avec les personnes ayant cette charge auprès de la Communauté de Commune de Forez Est.

Où en est votre réflexion et êtes-vous revenus sur votre première décision ? »

Réponse : La réunion ayant eu lieu avec les responsables de la communauté de communes de Forez-Est, les courriers aux administrés sont à la signature et ils le recevront dans les prochains jours.

Question orale posée par Norma TAIRI ARDAILLON

Question : « Je ne vais pas être très innovante dans la question que je souhaite voir aborder lors du prochain conseil municipal.

En effet, certaines questions de Mickael étant restées sans réponse lors du précédent conseil, je vais reprendre l'une des siennes afin d'avoir une réponse pour l'association en question.

En début de mandature, vous nous avez dit à juste titre, que les vestiaires du FC Plaine et plus largement le bâtiment entier méritaient une rénovation.

Quand comptez-vous débiter la rénovation ?

Quels sont la nature des travaux qui doivent être fait précisément ? »

Réponse : Bien que ce bâtiment aurait besoin d'une rénovation, pour l'instant il n'y a pas de projet en cours.

9. Prochaines réunions et manifestations

- Réunion de préparation du Téléthon Lundi 6 décembre à 20h30,
- Conseil Municipal Jeune Mardi 7 décembre à 18h00,
- Décoration de Noël Mercredi 8 décembre à 8h30 et à 15h00 CMJ,
- Téléthon Samedi 11 décembre
- Repas des anciens Mercredi 15 décembre,
- Permanence corbeilles Samedi 18 décembre de 10h00 à 12h00,
- Concert Mélodie à l'église Samedi 18 décembre à 20h00,
- Permanence corbeilles Dimanche 19 décembre de 10h00 à 12h00,
- Vœux Dimanche 9 janvier 2022 à 10h30,
- Réunion de la commission des finances : Lundi 17 janvier ou Mardi 18 janvier à 20h30,
- Réunion du conseil municipal : Lundi 31 janvier ou Mardi 1^{er} février 2022 à 20h30,

KEUR D'AFRIQUE

L'association Keur d'Afrique organise une randonnée pédestre par an, elle s'est déroulée à Poncins le **dimanche 12/09/2021**. C'est notre manifestation la plus importante, celle qui mobilise beaucoup de bénévoles.

Après une année sans manifestations en 2020 et donc sans beaucoup de revenus, nous espérons beaucoup de cette édition 2021.

Il y a eu de grandes satisfactions, la présence de nombreux bénévoles adhérents et amis, qui ont tous contribué à la réussite de cette journée en venant aider le jour même, en confectionnant des pains d'épices tous plus délicieux, destinés aux marcheurs.

Ce fut une **belle journée ensoleillée**, très conviviale avec des organisateurs motivés contents de se retrouver, des marcheurs ravis d'être venus, de pouvoir participer en marchant et en soutenant les projets de l'association.

Il y eut de beaux échanges, cela n'a pas de prix en cette année encore marquée par la pandémie de Covid 19 !

Une petite déception, il y eut **400 marcheurs**, nous pensions faire aussi bien **qu'en 2019 soit 600...** c'est désolant, mais comme tous, nous sommes soumis à des règles, que nous avons essayé de respecter au mieux mais qui freinent sans doute la participation.

Les **bénéfices** de cette journée nous permettront de réaliser les projets prévus pour cette année :

- **Adductions d'eau potable** dans de nombreux villages qui améliorent la santé des habitants. Cet accès à l'eau "au robinet" sur la place des villages permet de dégager du temps aux villageois qui peuvent ainsi cultiver des jardins maraîchers financés par Keur d'Afrique. Les productions de ces jardins nourrissent les familles et leurs procurent des compléments de revenus.

Nous **remercions** donc toutes les personnes qui en nous soutenant, contribuent à améliorer les conditions de vie de ces populations et leurs permettent de vivre correctement chez elles.

Nos remerciements vont à la **mairie de Poncins** qui nous prête la **belle salle des fêtes du village**, les **entreprises locales** et tous les **participants** qui nous aident.

En souhaitant vous revoir tous en 2022

Résultats du Concours communal du fleurissement Été 2021

Catégorie A : Maisons avec cour ou jardin (15 participants) :

HC)	Mr et Mme	Grégory	POUILLON	8)	Mr	Guy	PUZENAT
1)	Mr et Mme	Guy	CHARLIOT	9)	Mr et Mme	Bernard	FOYATIER
2)	Mr et Mme	Armand	MICHEL	10)	Mr et Mme	Jean-Claude	VACHERON
3)	Mr et Mme	Michel	GAUMOND	11)	Mr et Mme	Edmond	BAROUX
4)	Mr et Mme	Christian	DELORME	12)	Mr et Mme	Maurice	VILLE
5)	Mr et Mme	Edouard	DELORME	13)	Mme	Pascale	BERGER
6)	Mr et Mme	André	RANG	14)	Mr et Mme	Michel	PELLETIER
7)	Mr et Mme	Jean	METTON				

Catégorie B : Décor sur la voie publique (6 participants) :

1)	Mr et Mme	Jean-Marc	TROTTET	4)	Mr et Mme	Robert	VILLE
2)	Mme	Michèle	BOURDELIN	5)	Mme	Marie-Jo	MAYERE
3)	Mme	Odette	VACHERON	6)	Mme	Cathy	EYRAUD

Catégorie C : Balcons (6 participants) :

HC)	Mr et Mme	Edmond	NICOTA	3)	Mr	Michel	ARVIN-BEROD
1)	Mr et Mme	Serge	GROS	4)	Mr et Mme	Daniel	MURIGNEUX
2)	Mr et Mme	Adélio	AFONSECA	5)	Mr et Mme	Louis	BORY

Catégorie G : Fermes et anciennes fermes (4 participants) :

HC)	Mr et Mme	Jean-Paul	METTON	2)	Mme	Josette	CHAFFANGEON
1)	Mr	Antoine	DUCHÉ	3)	Mme	Claudette	DURON

Catégorie Potagers Fleuris (4 participants) :

HC)	Mr et Mme	Dominique	THOLLOT	2)	Mr et Mme	Gérard	GARNIER
1)	Mme	Marie	THIVOLET	3)	Mr et Mme	Lucien	BEAU

Résultats concours du fleurissement

Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin (NPMM)

Dans la catégorie des communes de 600 à 1100 habitants :

- La commune de Poncins 5^{ème} prix

Les particuliers :

- M et Mme CHARLIOT Guy 3^{ème} prix Catégorie Cour et Jardin
- M et Mme TROTTET Jean-Marc 4^{ème} prix Catégorie Décor sur la voie publique
- M et Mme NICOTA Edmond 2^{ème} prix Catégorie balcon et fenêtre

Tribune libre

Chères Poncinoises, chers Poncinois,

Tout d'abord, nous tenons à vous souhaiter une bonne année ainsi que le meilleur pour 2022.

Voici bientôt deux ans aujourd'hui que la nouvelle équipe en place gère notre commune...

Presque deux ans de prises de décisions, sans concertation aucune avec l'équipe d'opposition, elle aussi pourtant légitimement élue...

Presque deux ans de choix incohérents, exclusivement décidés par l'exécutif en place, alourdissant de manière significative le budget communal...

Presque deux ans de tensions, ayant à ce jour entraînés le départ du groupe majoritaire de deux conseillers élus...

Deux ans après...le seul droit qui nous est donné est de dresser un premier bilan...

En premier lieu, une hausse du taux d'imposition...nous nous étions engagés dans notre programme à ce que le taux d'imposition ne soit pas augmenté...nous nous sommes donc opposés fermement au vote de son augmentation.

Par ailleurs, les travaux de démolition de la cure viennent seulement de se terminer, mais c'est l'ensemble du projet qui aurait dû aboutir sous la précédente mandature ; ce retard systématique sur les travaux Poncinois a pour effet d'augmenter les budgets prévisionnels, ce que nous déplorons.

Les mois à venir ne laissent pas davantage présager un retour à la normale dans la saine prise de décisions.

Du fait du rejet du recours administratif que nous avons initié, rejet sur la forme (dû au délai de 5 jours dépassé pour déposer un recours) et non sur le fond, nous ne pourrons pas assister à la Commission d'Appel d'Offres.... Ce qui accentue un climat de méfiance envers les propositions soumises par l'exécutif puisque, chaque décision sur ce point sera soumise aux votes, SANS que nous puissions consulter un quelconque document les concernant.

Nous allons ainsi devoir opter pour le choix des artisans qui vont intervenir sur la construction du local technique sans aucun droit de regard... construction, qui rappelons-le, devrait avoisiner les 600 000 euros, terrain compris.

La précédente expérience du choix de l'architecte nous laisse malheureusement penser que nous risquons là aussi de nous voir imposer des devis excessifs, sans que nous puissions intervenir...

Ce montant nous apparaît clairement disproportionné eu égard aux budgets engagés pour les travaux de l'école ou de ceux qui seraient nécessaires pour la réfection des ponts et de la voirie de notre commune.

Nos priorités ne sont d'évidence pas les mêmes que celles de l'équipe aux manettes....

A noter, qu'un deuxième recours administratif est en attente d'être délibéré sur le fait que l'on nous interdise de poser plus d'une question par conseil municipal. Ces questions sont le seul moyen que nous ayons pour retranscrire nos actions car celles-ci apparaissent dans les comptes rendus du conseil municipal publiés dans l'Echo du Lignon.

Croyez, chères Poncinoises et chers Poncinois, que notre action, bien que volontairement limitée par l'équipe dirigeante en place, restera cohérente avec nos engagements de campagne...

Nous tenterons systématiquement de ramener notre commune à une saine gestion et nous nous opposerons sans relâche aux choix ineptes qui nous sont imposés.

En cette triste période de pandémie toujours présente, portez-vous bien.

Norma Tairi ARDAILLON, Christophe MASSON, Michaël GIBERT

Tribune libre du Maire et des Adjointes

Bonjour à toutes et à tous,

Au cours de l'année 2021, de nombreuses réalisations ont vu le jour :

- Le permis de construire de 6 logements à la place de la Cure (3 T2 et 3 T4) a été déposé par Loire-Habitat, fin 2021 et les travaux devraient démarrer en 2022.
- L'installation de la structure jeux du Lignon a été réalisée au printemps 2021. L'inauguration a eu lieu en mai 2021, avec la présence du Conseil Municipal Jeunes.
- Chaque foyer a reçu avec son bulletin de l'été 2021, le plan de la commune. Par ailleurs, un panneau situé près de l'église, a été installé (Merci à Thierry Durret pour la confection du panneau).
- Les supports de communication ont été améliorés avec la création d'une page Facebook et d'une application Illiwap, ceci afin de mieux vous informer.
- Participation aux concours de fleurissement communal, Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin (NPMM) et départemental.
- Mise en valeur du patrimoine local à savoir la Croix Noire.
- En mai a eu lieu l'élection du Conseil Municipal Jeunes.
- Les containers semi-enterrés ont été installés derrière la salle des associations pour desservir les habitants du Bourg.
- Acquisition de la parcelle « Mey » afin de permettre une liaison sécurisée entre l'école, le local technique et les salles communales.
- Validation du projet de local technique.

En 2022, les projets à venir sont :

- Lancement des travaux du futur local technique avec 2 locaux de rangement pour certaines associations. Le montant prévisionnel Hors Taxes, s'établit à **437 730€** soit : Bâtiment 293 630€, Hangar 41 200€, Aménagement des abords 102 900€
- Un certain nombre de panneaux de signalisations vont être remplacés ou installés.
- Près de l'actuelle structure de jeux et suite à la proposition du Conseil Municipal Jeunes, un jeu adapté aux tout-petits va être installé.
- Il est prévu la réfection de la toiture de l'ancien préau de « l'école de garçons ».
- Divers projets sont prévus avec le CMJ : installation d'une boîte à livres, organisation de la journée « Nettoyons la Nature », Charles Beauverie etc...

Le Maire Julien Duché

Les adjoints : Bernard Foyatier, Maryline Cheminal et Thierry Durret

Informations municipales

Vos correspondants de presse

Pour La Tribune Le Progrès

Jacqueline COUTURIER

Tél : 04.77.27.89.89

Mail : jline.couturier@gmail.com

Pour PAYSANS de la LOIRE Et La Loire cette semaine

Julie BATAILLON

Tél : 04.77.26.53.51

Portable : 06.73.76.13.53

Plaques de maison

Il reste quelques plaques non retirées à la
Mairie.

Venez les chercher et veuillez les poser.

Divagation des chiens

La divagation des chiens (arrêté
préfectoral) est interdite.

Les déjections canines sous peine
d'amende, doivent être ramassées !!!

Ecobuage et brûlage

Dépôt « sauvage » de déchets verts

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler du bois ou des végétaux à l'air libre.

Il est interdit de déposer des déchets verts, notamment le long des voies publiques ou dans les fossés !!!

Incivilités

Plusieurs administrés nous font part de comportements peu compatibles avec une vie en société : utilisation d'espaces pour « faire » de la moto, du quad.

Par ailleurs la vitesse excessive de certains engins met en danger la vie d'autrui.

Respectons la réglementation !!!

Élections

Présidentielles :

Dimanche 10 avril 8H à 18H (1^{er} tour)

Dimanche 24 avril 8H à 18H (2^{ème} tour)

Législatives :

Dimanche 12 juin 8H à 18H (1^{er} tour)

Dimanche 19 juin 8H à 18H (2^{ème} tour)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022

MARS

Samedi 5	Journée "J'aime la nature propre" à 8h30 parking de la Mairie
Vendredi 11	Réunion préparation Foire 20h30
Vendredi 11	Concours de belote de l'ACP inter-adhérents 14h
Samedi 19	Commémoration du 19 mars FNACA à 18H au Cimetière

AVRIL

Vendredi 22	Réunion préparation Foire 20h30
-------------	---------------------------------

MAI

Dimanche 8	Commémoration du 8 mai 1945 FNACA Vide grenier Pétanque Poncinoise
Vendredi 13	Réunion préparation Foire 20h30
Jeudi 19	Amicale Boule Pierre Salot : challenge Baconin et Vialleron Poncins à 9h30

JUIN

Samedi 4	Foire aux cerises
Jeudi 16	Amicale Boule Pierre Salot : challenge René Martin Poncins à 9h30
Jeudi 23	Amicale Boule Pierre Salot : challenge Pierre Salot Poncins à 9h30

JUILLET

Jeudi 7	Amicale Boule Pierre Salot : challenge Girard-Blachon-Delorme Poncins à 9h30
Jeudi 14	Lâcher de ballonnets
Mercredi 20	Amicale Boule Pierre Salot : Tête-à-tête entre licenciés Poncins 9h

AOÛT

Jeudi 4	Amicale Boule Pierre Salot : challenge des disparus Poncins à 9h30
Samedi 13	Fête patronale
Dimanche 14	
Mercredi 17	FNACA intercomité

SEPTEMBRE

Dimanche 11	Marche de Keur d'Afrique
-------------	--------------------------

OCTOBRE

Vendredi 21	Préparation Assemblée Générale ACP
-------------	------------------------------------

NOVEMBRE

Vendredi 11	Commémoration du 11 novembre FNACA
Vendredi 18	Assemblée Générale ACP

DÉCEMBRE

Samedi 10	Téléthon 2022
-----------	---------------

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

ASSOCIATION CULTURELLE PONCINOISE

- SCRABBLE** Tous les Jeudis à 14 H 30 Salle de l'ancienne forge
Josy LACROIX Tél : 06.81.17.39.72
- CHANT** Le Mercredi à 18 H 30 tous les mercredis sauf vacances scolaires
Salle des Associations
Jacqueline DURRIS Tél : 04.77.97.57.43
- BELOTE** Tous les Mardis 14 H 30 Salle des Associations
Bernadette MOREL Tél : 04.77.27.81.66
- TAROT** Le 1er Vendredi de chaque mois 14 H Salle des Boules
Le 3^{ème} vendredi de chaque mois 14 H Salle des Boules
Mado SOLNON Tél : 06.15.45.33.87
- TRAVAUX MANUELS** Le Vendredi 14 H 30 à 18 H 00 Salle de l'ancienne Forge
Monique MACARDIER Tél : 04.77.27.09.15
- MYCOLOGIE** Sorties affichées sur le tableau dans la Salle des Associations
Pascal SERRAILLE Tél : 04.77.26.32.75
- MARCHE** 2ème et 4ème mercredi de chaque mois 13 H 30 Place de l'église et
Salle des Associations
Jean-Marc BOURG Tél : 04.77.27.81.42

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PONCINOISE : Josiane RICHARD

Mail : rjosyane@yahoo.fr

Lundi matin 8 H 45 à 9 H 45 Salle des Associations

PÉTANQUE PONCINOISE : Sylvain DUILLON

Tél : 06.88.62.67.48

Tous les vendredis à partir du 20 avril au terrain de la pétanque à 21 H et dès le mois de mars en fonction du temps

FOOTBALL CLUB CLEPPÉ-PONCINS : Sylvain DUPORT

Tél : 06.81.23.59.78

Ecole de foot tous les lundis à 17 H 30 pour les U7, U9 et U11 à 17 H 30
Entraînement seniors mercredi et vendredi à 19 H au Stade du Lignon
Féminines U15, U18 : mercredi à 17 H pour les U15-U18
U7, U9 et U11 : mercredi 15 H

TENNIS CLUB PONCINOIS : Jean Philippe QUONIAM

Tél : 04.77.27.89.41

ÉCOLE DE MUSIQUE DE PONCINS : Roger SAINT POL

Tél : 04.77.27.83.96

Tous les samedis de 10 H à 12 H : répétition d'orchestre Salle Frédéric Pommier

AMICALE BOULE PONCINOISE René MARTIN

Tél : 06.71.91.60.45

Ouvert tous les mardis, jeudis à partir de 14 H

ZUMBA PONCINOISE : Charlotte LEGRAND

Tél : 06.13.69.55.53

Tous les jeudis de 20 H 15 à 21 H 00 : Pilates

Tous les mardis de 19 H 00 à 20 H : Fitness

Sauf pendant les vacances scolaires

L'OMBRE DE LA SCENE : Christine MÉRIGNEUX

Tél : 06.71.40.50.40

Contact : ombredelascene@gmail.com

Tous les vendredis de 20 H à 23 H

Début septembre à fin avril

ÉTAT-CIVIL 2021

Naissances

NABONNAND	Maëlle	20 janvier	1063	Route de Précivets
CHARLET	Arthur	17 février	232	Route « Charles Beauverie »
BROZZONI	Margaux	27 février	758	Route « Charles Beauverie »
CROS	Raphaël	12 mars		Route de Montbrison
DURAND BAYARD	Ezio	19 avril	1321	Route de Ste Foy St Sulpice
FICHEL PONSOT	Djulian	3 mai	143	Chemin de la Croix Blanche
TERRASSE	Lyna	4 mai	19	Rue du Champ de Foire
LEGRAND	Eurydice	17 mai	356	Chemin des quatre portions
MERLIER	Gabin	26 juillet	6	Rue du Hameau des Varennnes
KLEIN	Candice	14 août	355	Chemin de la Tuilière
PALUMBO	Chiara	24 août	24	Rue du Clos de l'Orme
BRIGNONE	Tiago	30 septembre	164	Chemin des Dimanches
DEVEAUX	Alban	21 octobre	5	Allée des Ecureuils
FRAISSE	Raphaël	25 novembre	251	Allée des Chênes rouges

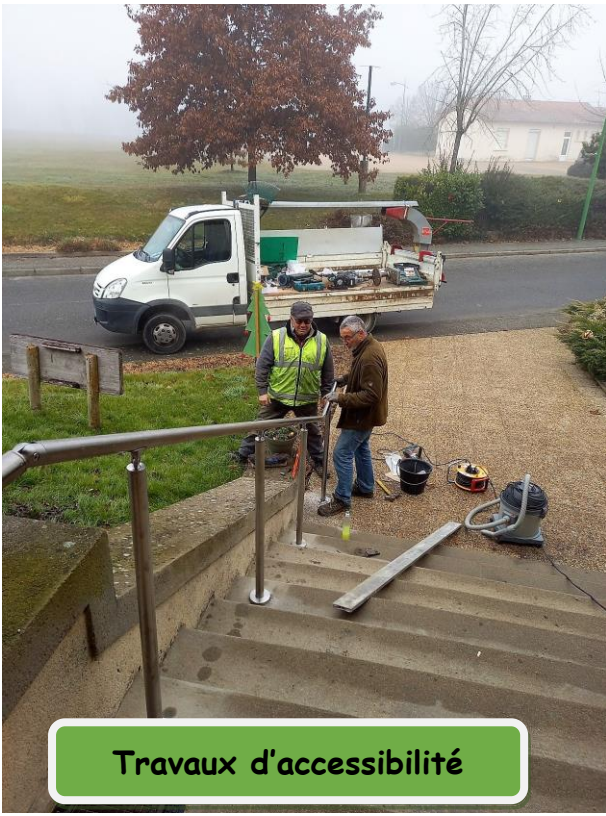
Mariages

Maëlys VOLDOIRE et Jérôme DELSKI	10 avril	829	Allée des chênes rouges
Karine SOMMERIA et Cyril LACOUR	19 juin	683	Chemin des Rôtis

Décès

Souna	CHAOUCH	30 juin	30	Route de Cleppé
Emile	GAROUX	3 juillet	233	Route de Goincet
Jean Marc	PROST	15 octobre	77	Route de Goincet
Antoine	BLANC	29 octobre	2944	Route de Précivets
Jacques	VAILLANT	24 novembre	25	Chemin de la Croix Bardon
André	MÉRIGNEUX	26 décembre	2	Rue du Hameau des Varennnes

N'habitant plus la commune au moment de leur décès : De Bompuis Alain, Jean Durreet, Blachon Victor



Travaux d'accessibilité



Fleurissement communal



La Fanfare à la commémoration



Randoland du CMJ



Char fleuri



Assemblée générale de la Fanfare



Marche de Keur d'Afrique



Belote à l'ACP



Fleurissement communal



Fleurissement communal



Concert de la Ste Cécile